



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
15 novembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 13 novembre 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bolivie (État plurinational de), de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de la Guinée équatoriale, de l'Indonésie, du Kazakhstan, du Koweït, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne, de la République dominicaine et de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Nous, les 10 membres élus et les cinq membres nouvellement élus du Conseil de sécurité – Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Guinée équatoriale, Indonésie, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, République dominicaine et Suède – avons été élus à une grande majorité des voix de l'Assemblée générale et, de ce fait, conférons une légitimité supplémentaire au Conseil de sécurité. Nous sommes résolus à prendre cette responsabilité très au sérieux, y compris dans le cadre de l'exercice des présidences des organes subsidiaires du Conseil.

À l'heure actuelle, les membres nouvellement élus tiennent des consultations avec les membres du Conseil de sécurité sur la répartition des présidences des organes subsidiaires pour l'année à venir. Dans sa note [S/2017/507](#), le Président du Conseil de sécurité a précisé que la procédure de consultations concernant la désignation des présidentes et présidents devait être menée de manière « équilibrée, transparente, efficace et non exclusive ». Nous remercions le Koweït, qui assure la présidence du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, et les États-Unis, qui occupent les fonctions de coordonnateur des cinq membres permanents, d'avoir tenu les consultations au nom du Conseil, conformément à la note [S/2017/507](#) et dans l'esprit de celle-ci.

Les 10 membres élus et les cinq membres nouvellement élus insistent régulièrement sur la nécessité d'un partage équitable des responsabilités et d'une répartition égale des tâches entre tous les membres du Conseil de sécurité, y compris ses membres permanents. Ce principe devrait s'appliquer à la désignation des présidentes et présidents des organes subsidiaires du Conseil sachant que, en règle générale, aucun membre ne préside plus de deux organes subsidiaires, ainsi qu'à la désignation des rédacteurs. Ce n'est pas le premier appel en faveur d'une répartition plus égale des tâches et les États membres et non membres du Conseil de sécurité ont systématiquement fait valoir ce principe, y compris lors du débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité que le Koweït a présidé en février 2018. Le sujet revient de même régulièrement dans les débats du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure. Nous sommes fermement convaincus qu'une répartition plus égale des tâches entre tous les membres ne se



limite pas à un partage équitable des responsabilités et que, de manière générale, le Conseil y gagnera en efficacité.

Qui plus est, le Conseil de sécurité devrait tirer un meilleur parti des compétences que les présidentes et présidents des comités des sanctions acquièrent s'agissant des situations examinées dans leurs comités respectifs, et il devrait envisager d'affirmer leur rôle en tant que rédacteurs et faire en sorte qu'ils soient automatiquement corédacteurs sur les questions connexes, s'ils le souhaitent. Il nous paraît judicieux que les membres du Conseil, si possible au niveau des représentants permanents, examinent cette éventualité, et d'autres, dans la perspective d'assurer une répartition plus équilibrée et plus équitable des tâches entre tous les membres.

Guidés par l'esprit de la Charte des Nations Unies, nous demeurons fermement déterminés à faire en sorte que le Conseil de sécurité soit un organe qui soit au service de l'ensemble des membres de l'ONU.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud  
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Le Représentant permanent de l'Allemagne  
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

Le Représentant permanent de la Belgique  
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Le Représentant permanent de la Bolivie (État plurinational de)  
(*Signé*) Sacha Sergio **Llorentty Solíz**

Le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire  
(*Signé*) Kacou Houadja Léon **Adom**

Le Représentant permanent de l'Éthiopie  
(*Signé*) Taye Atskeselassie **Amde**

Le Représentant permanent de la Guinée équatoriale  
(*Signé*) Anatolio **Ndong Mba**

Le Représentant permanent de l'Indonésie  
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**

Le Représentant permanent du Kazakhstan  
(*Signé*) Kairat **Umarov**

Le Représentant permanent du Koweït  
(*Signé*) Mansour **Alotaibi**

Le Représentant permanent des Pays-Bas  
(*Signé*) Karel Jan Gustaaf **van Oosterom**

Le Représentant permanent du Pérou  
(*Signé*) Gustavo **Meza-Cuadra**

La Représentante permanente de la Pologne  
(*Signé*) Joanna **Wronecka**

Le représentant de la République dominicaine  
(*Signé*) José Singer **Weisinger**

Le Représentant permanent de la Suède  
(*Signé*) Olof **Skoog**

---